

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 24 septembre 2019

Signature du schéma départemental d'aide aux victimes

Mardi 24 septembre 2019, M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, et M. Eric VAILLANT, procureur de la République de Grenoble, ont signé le schéma départemental d'aide aux victimes, en présence de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), en charge de la politique publique en la matière.

Cette politique est déclinée dans chaque département par un comité local d'aide aux victimes (CLAV), instance co-présidée par le préfet du département et le procureur de la République près le tribunal de grande instance situé au chef-lieu du département.

Le schéma départemental constitue la stratégie territoriale arrêtée par les pouvoirs publics. Il permet de dresser un état des lieux des dispositifs présents dans le département, d'évaluer l'organisation et les moyens mobilisés en faveur des victimes, et de définir des priorités d'action.

La version publique du schéma en Isère permet aux victimes, premières concernées par les dispositifs existants, de bénéficier d'un accès direct à l'information. Le schéma s'adresse à toute personne victime ou résidant dans le département.

Le schéma est disponible en ligne, sur le site internet de la préfecture de l'Isère www.isere.gouv.fr.

Une version restreinte existe également, permettant aux acteurs de l'aide aux victimes de disposer d'un annuaire des services et personnes mobilisées.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38